



Mise en jeu garantie loyers impayés

Par **salva34**, le **11/01/2017** à **07:49**

Suite à une situation financière compliquée j'ai subit en 2015 une expulsion depuis je suis harcelé par un huissier pour recouvrer la dette normal me dirait vous alors je payes
Sauf que le bailleur avait souscrit une grl qui visiblement n'a jamais été mise en jeu en m'intéressent au sujet je m'aperçois que cela constitue une faute du bailleur.
je voudrai savoir quels sont mes recours ? Sachant que la dette est née en 2014 et qu'en plus d'après mes recherches le bailleur ne pourrait me réclamer les loyers datant d'avant mars 2014
Merci pour votre aide

Par **salva34**, le **11/01/2017** à **08:11**

Ma question porte surtout sur le fait que le bailleur n'a visiblement pas mis en jeu la garantie loyers impayés que l'agence immobilière crédit agricole lui a fait souscrire

Par **salva34**, le **11/01/2017** à **08:26**

La dette est née en juillet 2013

Par **HOODIA**, le **03/08/2017** à **16:55**

Bonjour,
Dans tous les cas ,vous devez de l'argent soit au bailleur ou par recours de l'assurance loyer impayé qui se retourne contre vous !
En conséquence cela ne change rien pour vous !